

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

28 February 1990

Doc. 6191

REPLY

from the Committee of Ministers
to Written Question No. 311
by Mr Bruton
on distance teaching

1. *Question* (30 January 1990)¹

2. *Reply* (21 February 1990)

The Committee of Ministers adopted a reply to Assembly Recommendation 1110 on distance teaching at its present meeting and considers that the Honourable Parliamentarian will be able to find in that reply elements answering his question.

Reply by the Committee of Ministers to Recommendation 1110 on distance teaching

1. The Committee of Ministers has examined Recommendation 1110 together with the resolutions of the 16th Session of the Standing Conference of European Ministers of Education (Istanbul, 11-12 October 1989).

2. The European Ministers of Education stated in particular that "European education systems should be encouraged to exploit the full educational potential of the new information technologies and the media, particularly in so far as they can develop open and distance learning for updating vocational knowledge and skills, as well as giving a 'second chance' to those lacking in qualifications, and personal cultural enrichment" (paragraph 1.7 of the resolution on "The information society — a challenge for education policies?").

They therefore recommended that the Council of Europe "should consider the feasibility of organising the exchange of information on initiatives to promote European and distance learning" (paragraph 5.c of the resolution).

¹. See Doc. 6175.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

28 février 1990

Doc. 6191

RÉPONSE

du Comité des Ministres
à la Question écrite n° 311
de M. Bruton
sur l'enseignement à distance

1. *Question* (30 janvier 1990)¹

2. *Réponse* (21 février 1990)

Le Comité des Ministres a adopté une réponse à la Recommandation 1110 de l'Assemblée, relative à l'enseignement à distance, lors de sa présente réunion et pense que l'honorable parlementaire pourra trouver dans celle-ci des éléments de réponse à sa question.

Réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 1110 relative à l'enseignement à distance

1. Le Comité des Ministres a examiné la Recommandation 1110 de l'Assemblée en liaison avec les résolutions de la 16^e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education (Istanbul, 11-12 octobre 1989).

2. Les ministres européens de l'Education ont notamment déclaré que «les systèmes européens d'éducation devraient être encouragés à exploiter tout le potentiel éducatif des nouvelles techniques de l'information et des médias, en particulier dans la mesure où ils peuvent développer l'enseignement «ouvert» et à distance pour la mise à jour des connaissances et des aptitudes professionnelles, offrir une «seconde chance» à ceux qui n'ont pas les qualifications nécessaires et favoriser l'enrichissement culturel personnel» (paragraphe 1.7 de la résolution «La société de l'information — Un défi pour les politiques de l'éducation ?»).

Ils ont en conséquence recommandé que le Conseil de l'Europe «envisage la possibilité d'organiser un échange d'informations sur les initiatives visant à promouvoir l'enseignement européen ouvert et à distance» (paragraphe 5.c de ladite résolution).

¹. Voir Doc. 6175.

The Committee of Ministers has transmitted this resolution to the Council for Cultural Co-operation (CDCC) so that it can take it into account when preparing its future programmes.

3. The Committee of Ministers is aware of the role played by distance teaching universities and welcomes the recent technological developments in this field. It agreed to transmit Recommendation 1110 to the governments of member states.

4. However, the various specific recommendations set out in paragraph 14 of Recommendation 1110 must be considered by governmental experts. The Committee of Ministers has accordingly forwarded it to the CDCC, the Standing Conference on University Problems (CC-PU) and the Steering Committee on the Mass Media (CDMM) so that they can take it into account when preparing their future programmes. It has also forwarded Recommendation 1110 to the European Health Committee (CDSP) for information.

5. The Committee of Ministers will inform the Assembly of any further action taken on Recommendation 1110.

6. The Committee of Ministers feels it should mention that, following a decision of the General Conference of Unesco, the latter organisation is initiating a feasibility study on "a university of the peoples of Europe" in which the Secretariat of the Council of Europe co-operates.

Furthermore, the Council of Europe is associated, together with the European Community and Unesco, with the project of a European audiovisual centre in Arles (France).

Le Comité des Ministres a transmis cette résolution au Conseil de la coopération culturelle (CDCC) pour qu'il en tienne compte dans l'élaboration de ses futurs programmes d'activités.

3. Le Comité des Ministres reconnaît le rôle joué par les universités d'enseignement à distance et se réjouit des progrès technologiques récents dans ce domaine. Il est convenu de transmettre la Recommandation 1110 aux gouvernements des Etats membres.

4. Toutefois, les diverses recommandations spécifiques contenues dans le paragraphe 14 de la Recommandation 1110 nécessitent un examen au niveau des experts gouvernementaux. Le Comité des Ministres l'a donc transmise au CDCC, à la Conférence régulière sur les problèmes universitaires (CC-PU) et au Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM) pour qu'ils en tiennent compte dans l'élaboration de leurs programmes futurs. Il a, par ailleurs, transmis la Recommandation 1110 au Comité européen de la santé (CDSP) pour information.

5. Le Comité des Ministres informera l'Assemblée des suites qui pourront être données à la Recommandation 1110.

6. Le Comité des Ministres tient à signaler que, suite à une décision de la Conférence générale de l'Unesco, cette organisation entame une étude de faisabilité sur «l'université des peuples d'Europe» à laquelle coopère le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe est associé, avec la Communauté européenne et l'Unesco, au projet de centre audiovisuel européen prévu à Arles (France).